

MINISTRE D'ETAT AUPRES  
DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES REGIMES ECONOMIQUES

LE DIRECTEUR

## NOTE DE SERVICE N° 08 DU 27 MARS 2020

à l'attention de :

❖ Mesdames et Messieurs les Commissionnaires Agrées en  
Douanes

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des Commissionnaires Agrées que suite à l'application des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie liée au coronavirus (COVID-19), le port du badge ou la carte professionnelle est désormais requis pour avoir accès à la Direction des Régimes Economiques

**Col. NIAMBE EBALE YVONNE**  
ADMINISTRATEUR EN CHEF DES SERVICES FINANCIERS



-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

-----  
DIRECTION DES REGIMES ECONOMIQUES

-----  
LA DIRECTRICE

Abidjan, le 27 MARS 2020

N° 07 /MPMBPE/DGD/DRE /2020

NOTE DE SERVICE N° 07 /DGD/DRE/DU

27 MARS 2020

**Objet :** Traitement en ligne des demandes durant la période de lutte contre le Coronavirus (COVID-19).

En application des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie liée au Coronavirus (Covid-19), notamment les mesures barrières, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du service et de l'ensemble des usagers, les mesures ci-après :

- 1) Les demandes formulées par les usagers, à l'attention des responsables de la Direction des Régimes Economiques, seront désormais soumises en ligne. Ces demandes dûment visées ainsi que les documents justificatifs exigés devront être scannés et transmis à l'adresse mail suivante : [dre@douanes.ci](mailto:dre@douanes.ci)
- 2) après traitement, les réponses auxdites demandes seront également communiqués au requérant via son adresse mail ;
- 3) la présence physique du requérant dans les locaux de la Direction des Régimes Economiques ne sera admise qu'à la demande expresse du service des douanes.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente note qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

**Col. NIAMBE EBALE Yvonne**  
Administrateur en Chef des Services Financiers